

Un passeport vers l'exportation

Le label «Made in Luxembourg» a déjà certifié 500 entreprises.



Photo : chambre de commerce

Les 59 entreprises lauréates mettront en avant leur origine luxembourgeoise.

Lundi soir, à l'occasion de la foire de Printemps, la Chambre de commerce a remis officiellement un certificat aux 59 entreprises ayant reçu, au cours des six derniers mois, le label «Made in Luxembourg» pour leurs services et leurs produits.

Ce label, créé en 1984 conjointement par le ministère des Affaires étrangères, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, garantit

l'origine luxembourgeoise du produit ou des prestations de services effectuées depuis le Grand-Duché.

Il permet d'informer le public sur les produits fabriqués dans le pays et de les faire connaître à l'étranger. Depuis sa création, 500 entreprises ont été honorées. Elles peuvent être très variées. Cela va des produits agroalimentaires à l'entreprise de construction fabriquant ses maté-

riaux en passant par la banque. Pour les entreprises, le label permet d'afficher l'origine du savoir-faire. Il peut être aussi utilisé comme outil de promotion au Luxembourg et à l'étranger. La certification de 5 ans est renouvelée automatiquement si les conditions requises sont toujours satisfaites.

Aude Forestier